

SAS NEDEY BELFORT
 RUE XAVIER BICHAT
 90 000 BELFORT
 RCS : Belfort B 410 304 919
 TVA : FR 95410304919 APE 4511Z
 Tel : 03 84 58 71 71
 E-mail : belfort@nedey.fr
 RIB : IBAN FR76 10807000052202143585869
 BIC CCBPFRPPDJN

CARAVANES 90
 RUE RN 83
 90360 LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE MAGASIN 11047166	30/01/2023	625055			30/01/2023 Comptant
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Vous avez été reçu par : Renfort_PR BELFORT	1
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	CT
00008978SW CAPUCHON	2	0,60	1,20	2
1617533080 CARTER FINITION	1	80,69	80,69	2

Uit le 31/01/2023

Pièces d'origine constructeur.
 NUMERO SERIE : VF7YCBPFB12V76718

SAUF ERREUR DE NOTRE PART LES PIECES NE SERONT NI REPRISES NI ECHANGEES

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

Port 0,00

98,27 €

C
F 625055
D 11047166
M 30/01/2023
R 98,27
E

PAPILLON A JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	81,89	TVA 20 %	16,38

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

